



**SIVED**  
Nouvelle Génération

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

## Préambule

### Champ d'application des dispositions relatives au présent rapport

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est établi conformément à l'article **L2312-1** du Code Général des Collectivité Territoriales. Les syndicats mixtes fermés appliquent ces dispositions par renvoi de l'article **L5711-1** à l'article **L5211-36** du même code.

#### **Article L2312-1 :**

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.*

#### **Article L5711-1 :**

*Les syndicats mixtes constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale et ceux composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la présente partie.*

*Pour l'élection des délégués des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7.*

*Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.*

*La dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 5211-17 n'est pas applicable.*

#### **Article L5211-36 :**

*Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale.*

*Toutefois, les articles L. 2312-1 et L. 2313-1 ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.*

## Glossaire

**AMO** : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage

**AP** : Arrêté Préfectoral

**C1** : collecte une fois par semaine

**CRET** : Contrat Régional d’Équilibre des Territoires

**CNAMTS** : Caisse nationale de l’assurance maladie des travailleurs salariés

**DDAE** : Dossier de Demande d’Autorisation d’Exploiter

**DDS** : Déchets Diffus Spécifiques

**DMA** : Déchets ménagers et assimilés

**DETR** : Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux

**DREAL** : Direction Régionale de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement

**DSP** : Délégation de Service Public

**EMR** : Emballages Ménagers Recyclables

**ETP** : Équivalent temps plein

**FMA** : Fond Mouvant Alternatif

**GVT** : Glissement vieillesse-technicité

**LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (n°2015-992 du 17/08/2015)

**ICPE** : Installation Classée pour le Protection de l’Environnement

**ISDND** : Installation de stockage de Déchets Non Dangereux

**Moe** : Maîtrise d’Œuvre

**OMR** : ordures ménagères résiduelles

**PAP** : Porte à porte

**PPCR** : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**RAR** : Reste à Réaliser

**REP** : Responsabilité Élargie du Producteur

**RSA** : Redevance Spéciale Administration

## Table des matières

I.	Grandes orientations pour 2021 .....	5
A.	Compétence traitement .....	5
B.	Compétence collecte .....	6
II.	L'investissement .....	7
A.	Détail des dépenses d'investissements principales pour 2021 .....	7
B.	Les recettes d'investissement .....	10
III.	Le fonctionnement .....	11
A.	Détail des évolutions des dépenses de fonctionnement .....	11
B.	Présentations des recettes de fonctionnement .....	15
IV.	Etat de la dette .....	17
V.	Elements complementaires .....	18
A.	Dépenses de personnel (2020-2021) .....	18
B.	Effectifs (2020-2021) .....	18
VI.	Conclusion .....	20

**I. GRANDES ORIENTATIONS POUR 2021**

Le SIVED NG, né de plusieurs fusions, a aggloméré des modes de gestion différents. En 2021, nous répondrons au besoin d'harmonisation pour simplifier la gestion quotidienne et accroître notre lisibilité. Il s'agira de terminer les actions engagées pour développer ensuite un service harmonisé et cohérent sur l'ensemble du territoire.

Un des gros chantiers de l'année sera le renouvellement des marchés de collecte qui arrivent à terme et l'élaboration d'un nouveau contrat de performance.

Fidèle à sa philosophie, le syndicat s'attachera à développer la prévention et la communication, mais en s'appuyant davantage sur les communes et autres publics relais.

Les forces seront mobilisées pour structurer la filière de traitement notamment autour de la réhabilitation de l'ISDND de Ginasservis et la poursuite du projet TECHNOVAR.

**A. Compétence traitement****RAPPEL DU CALCUL DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES (STATUTAIRE)**

Participation	Méthode de calcul
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frais de gestion et de mise aux normes de l'ISDND de Ginasservis comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais d'exploitation (même à l'arrêt de l'installation)</li> <li>– Frais de personnel (1,5 ETP)</li> <li>– Virement à la section d'inv. correspondant au capital de la dette</li> <li>– Montant des intérêts de la dette</li> <li>– Amortissement du matériel transféré</li> </ul> </li> <li>➤ Projet de création d'une Installation de Valorisation Multi-filières des ordures ménagères comprenant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Frais de personnel (0,7 ETP)</li> <li>– Frais divers (études, communication...)</li> </ul> </li> <li>➤ Frais généraux du SIVED NG (20%)</li> <li>➤ Indemnités des élus</li> <li>➤ Amortissement des dépenses déjà réalisées sur les exercices précédents concernant les opérations de Ginasservis et Installation Multi-filières</li> </ul>	Mutualisé à l'ensemble des membres, à la tonne d'OMR produite
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coût de traitement des OMR</li> </ul>	Au réel des factures de chaque membre

**ISDND de GINASSERVIS**

- L'arrêté préfectoral (AP) d'exploitation du casier 4 a été obtenu le 20 juillet 2020. Les travaux conjoints pour la couverture finale des casiers 2 et 3 (financés en partie par de la DETR) et la création du casier 4 ont démarré le 7 janvier 2021 et devraient durer 35 semaines.

En vue du démarrage de l'exploitation de l'ISDND, il est nécessaire de remettre en état le matériel existant et/ou acquérir du nouveau matériel (engins, véhicules...), et réaliser les travaux nécessaires à la gestion du site (clôtures, pont bascule, poste haute tension...).

- Un marché pluriannuel de traitement des lixiviats doit être lancé pour une exécution à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

### CREATION D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION MULTI-FILIERES DES ORDURES MENAGERES

- Les équipes d'assistance à maîtrise d'ouvrage (technique et juridique) ont repris leurs travaux de définition du projet suite aux conclusions apportées par l'étude sur la gestion à la source des biodéchets. La finalisation de la maîtrise foncière du terrain qui devrait accueillir le projet sur le parc d'activités de Nicopolis devrait intervenir en début d'année 2021 avec la signature d'un compromis de vente, par exemple. L'achat définitif du terrain serait réalisé en année 2022. Le programme définitif de l'opération devrait être finalisé dans le courant de l'année pour un lancement de la procédure de contractualisation début 2022. La concertation préalable est prévue sur le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. L'étude faune-flore, d'une durée d'un an, devrait également être lancée au premier trimestre pour une réalisation à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Des acomptes de subventions notifiées auprès de l'ADEME et la Région seront demandés au fur et à mesure de l'avancée du projet.

## **B. Compétence collecte**

Le SIVED NG poursuit le développement de la compétence collecte des déchets ménagers autour de plusieurs thématiques visant à mettre en adéquation la qualité, la performance, le respect de l'environnement et la maîtrise de coûts du service :

- Optimisation de la collecte des déchets ménagers et recyclables
  - Poursuite de la mise en place du schéma de collecte acté par le comité syndical, proposant notamment la finalisation de secteurs homogènes en Points d'Apports Volontaires (colonnes OMR et EMR) et le développement de la collecte en C1 (porte à porte OMR + EMR) dans les secteurs pavillonnaires du secteur ouest (Saint Maximin).
  - Mise en œuvre d'une collecte des cartons en Apport Volontaire
- Actions de prévention permettant une réduction des déchets à la source, en particulier :
  - Poursuite de la mise en œuvre et suivi du PLPDMA dont les salaires et les actions (48 850,00 € TTC) sont en partie financés par le programme LIFE et par le programme sur l'Economie Circulaire.
  - Poursuite de la collaboration avec l'Association Ecoscience Provence (80 000,00 € nets), notamment en accompagnant les entreprises pour la réduction et le tri des déchets (subvention ADEME/Région notifiée via l'appel à projet « Economie Circulaire »),
  - Poursuite de la collaboration avec l'association La Courtoise Ressourcerie pour la gestion de la ressourcerie de Saint Maximin et la collecte des encombrants sur la totalité du territoire du SIVED NG (80 000 € nets)
  - Continuation de la mise en place du compostage partagé de proximité (financement CRET),
  - Lancement de l'étude opérationnelle sur le tri à la source des biodéchets en fin d'année 2021 avec une réalisation sur l'année 2022 (50 000 € en 2022).

Lancement d'une étude sur la tarification incitative en fin d'année 2021 avec une réalisation sur l'année 2022 (50 000 € en 2022).

- Poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale aux administrations et entreprises du territoire (recettes supplémentaires envisagées).
- Augmentation du tri et du recyclage des déchets :
  - Poursuite des interventions de sensibilisation en milieu scolaire par l'actuel prestataire,
  - Poursuite de la mise en place de nouveaux débouchés pour les déchets, notamment au travers des filières REP,
- Amélioration des sites :
  - Travaux d'amélioration des Espaces-triS (sécurité, voirie et signalétique...)
  - Travaux d'agrandissement du pôle valorisation à Tourves – financé en partie par le CRET et le programme LIFE,
  - Finalisation des travaux de construction de la ressourcerie de Brignoles et petits travaux d'amélioration de la ressourcerie de Saint-Maximin,
- Le service communication poursuivra ses missions stratégiques par la création d'outils print et web, l'animation des réseaux sociaux, l'accompagnement des projets portés par les services collecte, prévention, Espace-triS, ainsi que les projets de traitement en particulier le projet TECHNOVAR

Une attention particulière sera portée à la pédagogie autour du coût et du financement du service.

Fort d'une nouvelle organisation le service s'attachera à mener des actions à l'échelle communale. L'objectif est de renforcer les liens avec les communes, de les accompagner dans leurs efforts de communication, de mobiliser et former des publics relais.

La communication interne sera renforcée pour faciliter la circulation de l'information, l'animation et la mobilisation des services autour du projet global.

La stratégie menée sur 2021 est de développer une communication de proximité avant de se pencher, d'ici les prochaines années, sur une communication de masse et grand public.

## II. L'INVESTISSEMENT

### A. Détail des dépenses d'investissements principales pour 2021

#### Les opérations d'équipement

Les dépenses prévisionnelles tiennent compte des RAR 2020, lesquels s'élèvent à **1 852 179,00 € TTC**.

#### 1) Opération n°17 : Travaux sur sites

Les sites pris en compte dans cette opération sont essentiellement les Espaces-triS.

Le besoin prévisionnel est d'environ **402 000 € TTC**. Les dépenses les plus importantes sont les suivantes :

**Travaux d'améliorations des espaces-triS** (Dispositifs de sécurité ; systèmes réhausseur de bennes gravats ; Fourniture et pose de la signalétique ; Amélioration Cotignac (réseaux, video-surveillance, alarme...) ; Amélioration Entrecasteaux (Acquisition d'une armoire DDS ; Création de réseaux (téléphone, internet, etc.) ; Système de vidéosurveillance et d'alarme ; Mise en place d'un groupe électrogène , d'une cuve carburant ;...); Motorisation du portail de l'Espace-triS à Brignoles ; acquisition contenants et caissons ;

**Besoin prévisionnel global : 281 000 € TTC**

➤ **Travaux d'amélioration Quai de la Celle**

Le besoin prévisionnel est d'environ **121 000 € TTC** :

- Acquisition d'engins pour le nettoyage du quai de transfert de la Tuilière à la Celle (laveuse industrielle autoportée, engin de chargement/déchargement pour le nettoyage du bas de quai et entretien du site), pour 40 000 € TTC environ.
- Eclairage à Leds des fosses et divers travaux électriques sur le site (18 000 € TTC)
- Fourniture et pose d'un extracteur + travaux portes sectionnelles (30 000 € TTC)
- Travaux : Création d'un emplacement pour stationner la FMA (supplémentaire) et divers travaux de voirie (30 000 €)
- Signalisation verticale (Panneaux avec poteaux, miroir, etc.) (3 000 €)

2) Opération n°21 : Equipements et matériels pour le Pôle Valorisation

Le besoin prévisionnel est d'environ **605 000 € TTC** :

- **Agrandissement du pôle valorisation dans son ensemble** (parties bétonnées et hangar) pour permettre un stockage et une gestion des déchets verts accrus (600 000,00 € TTC financé pour 390 000,00 € par le CRET et le programme LIFE)
- **Fourniture et pose de signalisation verticale** (Panneaux, poteaux et divers) : 5 000,00 €

3) Opération n°40 : Acquisitions diverses

L'opération « acquisitions diverses » englobe tous les achats hors opération 50 (matériels et travaux pour collecte).

Le besoin prévisionnel est d'environ **1 031 860,00 € TTC**. Les dépenses les plus importantes sont les suivantes :

- **Acquisition de Bacs et colonnes : 962 000 € TTC dont :**
  - **Acquisition de bacs individuels** pour le développement du PAP avec passage en C1 sur le territoire Ouest du SIVED NG (Saint Maximin essentiellement). La dépense globale a été évaluée à **50 000 € TTC** environ,
  - **Achat de colonnes verre** (renouvellement et quelques nouveaux points) **30 200 € TTC**
  - **Acquisition de matériels de collecte** (bacs collectifs et individuels) pour l'amélioration continue du parc existant (remplacement casse, renforcement



points existants, densification...). Cette dépense annuelle et récurrente est évaluée à **273 000 € TTC**,

- **Acquisition de colonnes pour finaliser sur le secteur Ouest (ex-SBMA)**, soit une dépense prévisionnelle de **270 000 € TTC**, (dont une partie des colonnes emballages subventionnables par CITEO).
- **Colonnes pour la collecte des cartons** sur tout le territoire (150 colonnes) : **270 000 € TTC** environ, (subventionnées à hauteur de 25 000 € dans le CRET)
- **Acquisition d'outils informatiques pour le service collecte** (ordinateurs, logiciels de gestion du service collecte, réclamations, bacs/SAV ; acquisition d'un nouveau standard téléphonique) : **25 200 € TTC** environ,
- **Acquisitions d'outils informatiques pour les autres services** : **13 000 € TTC**
- **Remplacement de deux véhicules VL (occasion)** : **35 000 €**

#### 4) Opération n°50 : Matériels et travaux pour collecte

Prévision d'environ **270 000,00 € TTC** pour les travaux d'installation de **colonnes enterrées et semi-enterrées** pour finaliser sur le secteur Ouest (ex-SBMA).

#### 5) Opération n°60 : Valorisation déchets fermentescibles

Cette opération englobe tous les achats liés à la valorisation de ce type de déchets, notamment les composteurs ou les poulaillers.

Le besoin prévisionnel est d'environ **143 000 € TTC**, principalement pour les acquisitions suivantes :

- Composteurs collectifs : **30 000 € TTC** (financé à 80% par le l'ADEME et la Région)
- Composteurs individuels : **35 000 € TTC** (avec recettes des ventes : 9000 €)
- Poulaillers : **55 000 € TTC** (avec recettes des ventes : 9000 €)
- Subventions broyeurs : **20 000 € TTC**
- Lombricomposteurs : **3 000 € TTC** (nouveau)

#### 6) Opération n°80 : création d'une Installation de Valorisation Multi-filières des ordures ménagères (TechnoVar)

**Les frais d'AMO** (technique, communication et juridique) **et d'études** (faune-flore) ont été évalués à **200 000 € TTC** environ.

#### 7) Opération n°85 : ISDND de Ginasservis

Le besoin prévisionnel est d'environ **4,866 millions d'euros TTC**, principalement pour :

- **Travaux** pour réhabilitation des casiers 2, 3 et création du casier 4, **4 472 831,00 € TTC** (3 lots) dont 600 000 € de DETR
- **AMO et Moe** pour réhabilitation des casiers 2, 3 et création du casier 4, environ **60 000 € TTC** de reliquat,

## ➤ Autres :

- Déplacement du poste haute tension à l'extérieur du site : 28 276,96 € TTC
- Tranchée de raccordement du poste haute tension et installation de l'armoire électrique : prévision de 30 000,00 € TTC
- Installation à demeure de pompes sur les piézomètres : prévision de 25 000 € TTC
- Remplacement du pont bascule qui rencontre de nombreux problèmes ainsi que ses barrières de sécurité : 35 000,00 € TTC
- Portail d'accès au casier : prévision de 20 000,00 € TTC
- Vidéo-surveillance : 9 000,00 € TTC
- Cuve à carburant pour GNR : 5 000,00€
- Reprise des clôtures du site : 80 000,00 € TTC
- Véhicule pour acheminer du matériel : 15 000 € TTC
- Locaux en modulaire (vestiaire, sanitaires, salle de pause, réunion...) : estimation de 30 000,00 € TTC

8) Opération n°90 : Création de la Ressourcerie de Brignoles

**La Ressourcerie** de Brignoles devrait être réceptionnée en fin de premier semestre 2021. La dépense est prévue en RAR 2020, pour une enveloppe de **1,7 millions d'euros TTC** environ (y compris les frais de maîtrise d'œuvre). Pour rappel, le projet bénéficie d'une subvention de la Région, par le biais du CRET, à hauteur de **300 000 €**.

Il est également prévu en RAR 2020, une enveloppe d'environ **80 000 € TTC** pour les achats de mobilier et équipement (subvention de 60 000 € de ADEME et de la REGION).

**Le remboursement du capital des emprunts (16) :**

Il sera de l'ordre de **892 000 €** répartis comme suit :

- 602 000 € pour le SIVED NG (compétence collective).
- 290 000 € pour l'ISDND de Ginasservis (mutualisé à l'ensemble des membres).

**B. Les recettes d'investissement**

Les ressources nécessaires à la mise en place des investissements sont essentiellement liées à la capacité d'autofinancement du SIVED NG.

Les recettes réelles prévisionnelles sont les suivantes :

- Le FCTVA à hauteur de **280 000 €** environ (provenant des investissements de 2019),

L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) qui sera voté lors de l'affectation du résultat et qui devra couvrir, le cas échéant, le déficit de la section d'investissement, généré par les RAR 2020,

- Les subventions attendues ou en cours d'obtention,
- Un ou plusieurs emprunts sur des opérations ciblées, dont le montant sera défini lors de la préparation du Budget Primitif

Les recettes d'ordres prévisionnelles sont les suivantes :

- L'amortissement du matériel au chapitre 040 : **815 210,00 €**.
- le virement de la section de fonctionnement (**466 602 €** - chapitre 021)
- Un emprunt pour la compétence traitement permettant le financement des travaux de l'ISDND à hauteur de 4 050 000 €, un emprunt pour les besoins de financement des opérations liées à la compétence collecte à hauteur de 942 000 € ainsi qu'un emprunt d'équilibre à hauteur de 416 000 € dans l'attente de l'attribution de subventions à solliciter dès l'approbation du budget 2021..

Sans oublier l'excédent d'investissement reporté (R001) qui devrait s'établir à **821 283 euros**.

### **III. LE FONCTIONNEMENT**

#### **A. Détail des évolutions des dépenses de fonctionnement**

##### **Les charges à caractère général (011) :**

Les prestations de service 611 :

L'article 611, correspondant aux prestations de service, représente plus de 90% du budget prévu au chapitre 011. Cette année, les postes entraînant des augmentations sont les suivants :

- **la TGAP** qui augmente de 13,20 € TTC par tonne, soit une hausse du coût de traitement d'environ **+620 400 € TTC** (pour 47 000 tonnes)
- **Révision des prix du secteur Est** : +2,26 % soit **+206 250 euros TTC**
- **Révision des prix du secteur Ouest** : +1,37 % soit **+93 600 euros TTC**
- **Compensation des pertes d'exploitations du prestataire liées aux baisses de tonnages** : **+ 300 000 € TTC pour 2019-2020**  
**+ 220 000 € TTC pour 2021**
- La mise en œuvre d'**une collecte des cartons** à compter du 2eme semestre 2021 (devrait s'équilibrer avec la baisse des OM et des emballages),
- La maintenance préventive et curative des colonnes enterrées et semi-enterrées (**+88 000 € TTC**),
- Maintenance des bacs collectifs augmente un peu du fait de l'ajout de bacs collectifs en centre-ville (**+ 3 000 € TTC**),

Le renouvellement du marché de traitement pour une partie des déchets résiduels du territoire, en fonction des tonnages acceptés par l'actuel prestataire de traitement (estimation de **+330 000 € TTC** pour 6 000 tonnes)

- Pôle Valorisation : contrat de prestations de service en remplacement du personnel absent (6 mois) : **+ 40 000 € TTC**
- Prestations lavage augmentent pour le secteur Nord et les nouveaux bacs en CV : **+116 000 € TTC** par rapport à 2020 sachant que la totalité des lavages prévus au contrat n'a pas été réalisée pour boucler l'exercice.
- L'évolution de la dépense du chapitre 611, tient également compte de :
  - la stabilité des OMR dont la baisse engagée depuis quelques années devrait compenser à minima l'évolution de la population.
  - l'augmentation des emballages de 10% ainsi que des tonnages sur les Espaces-triS de 8 % au regard de la dynamique constatée les années précédentes.

**A noter** : une **baisse de la TVA de 10% à 5,5%** sur les prestations liées aux flux triés qui entraîne une économie estimée à minima à **-350 000 € TTC**.

Le reste du chapitre 011 :

**6042 – Achat de prestations de service :**

Logiciels d'exploitation pour les services administratifs (20 000 € TTC) et les services techniques de collecte (18 000 € TTC)

Accompagnement pour la passation du contrat pour la ressourcerie de Brignoles (15 000 € TTC).

**60622 – Frais de carburant :** + 20 000 € TTC de carburants dont 9 000 € sur ISDND

**60632 – Fourniture de petits équipements :** +34 000 € TTC dont l'achat de sangles pour les sangliers, des housses pour les colonnes HS...

**60636 – Vêtements de travail :** + 8 000 € de renouvellement des EPI des Espaces-triS

**6068 – Fournitures diverses :** -35 000 € par rapport à 2020 sur les achats de sacs mais économie annuelle de 80 000 € TTC euros par rapport aux exercices précédents.

**6132 – Locations immobilières :** +14 000 € pour révision du loyer CAPV et location du bâtiment modulaire

**6135 – Location mobilière :** + 28 000 € de location chargeuse sur le pôle valorisation en cas de panne

**61551 – Entretien matériel roulant :** montant global de 249 000 € TTC dont

- pannes et réparations matériel roulant Secteur Nord et Forcalqueiret-Sainte Anastasie (80 000 € TTC avec en particulier 10 000 € de frais de remise en état sur une BOM de 16 T)
- matériel roulant ISDND, pôle valorisation, compacteurs....

**61558 – Autres biens mobiliers :** +40 000 € pour l'achat de pièces détachées pour la maintenance des colonnes

**617 – Etudes et recherches :** dont,

- Reliquat de l'étude d'harmonisation des Espaces-triS (36 000 € TTC)

Consultation en fin d'année pour une étude sur la tarification incitative (2 500 € TTC)  
Consultation en fin d'année pour l'étude opérationnelle sur le tri à la source des Biodéchets (2 500 € TTC)

**6184 – Versements organismes de formation :** montant global de 9 300 € TTC dont formation aux espace-verts des communes, maître-composteurs et formation des éco-délégués dans collèges et lycées (+5 000 €)

**6226 – Honoraires :** dont

- Interventions en milieu scolaire pour les primaires : augmentation du nombre de classes sensibilisées pour le secteur Nord. Vu le contexte sanitaire, les journées de restitution ainsi que les animations en classe pour les préparer sont annulées pour l'année scolaire 2020-2021 mais prévues pour l'année 2021-2022 (+47 000 €)
- Assistance pour la passation du Contrat de Performance pour la collecte des déchets ménagers et assimilés (CPDMA) (8 000 €)

**6236 - Catalogues et imprimés :** + 70 000 € TTC par rapport à 2020 (car peu de publication et un seul flash tri réalisé en 2020 au lieu de 2)

**6251 – Voyages et déplacement :** une somme sera proposée pour la prévision de voyages d'études pour le projet TECHNOVAR

Les autres dépenses correspondant aux frais généraux du SIVED NG restent stables par rapport à 2020.

#### Détail des dépenses de fonctionnement spécifiques au TRAITEMENT :

Montant prévisionnel global de 354 076 € TTC, dont :

- traitement des lixiviats dont le concentrat doit être traité en centre spécialisé (plus possible de le remettre sur le site). Sur le deuxième semestre le prix passe de 38€/m<sup>3</sup> au lieu de 23 €/m<sup>3</sup>. (+161 000 € non réalisés en 2020)
- débroussaillage réglementaire plus important cette année en vue de l'exploitation du casier autour du casier 4 sur 100m et également le long des voies de circulation sur 10 m de large (10 000 € au lieu de 2 000 € les années précédentes).
- Electricité dont travaux et remise en fonctionnement des installations (24 000 € TTC)
- Eau et assainissement avec pour l'essentiel, la surveillance des nappes phréatiques et le contrôle de la qualité des eaux (34 000 € TTC)
- remise en état du compacteur BOMAG (+50 000 € TTC)
- Entretien mini-pelle, chargeur chenille, camion de pompiers (17 000 € TTC)
- assurance environnementale pour le site en exploitation (+9 500 €)
- dépenses de communication, voyage et études... (prévisionnel de 37 000 € TTC)

#### Détail des dépenses de fonctionnement spécifiques à la communication/sensibilisation :

- Marché de sensibilisation en milieu scolaire : 167 000 € TTC
- Outils de communication (flash-tri ; plaquettes, adhésifs, mémo, objets....) : environ 90 000 € TTC
- Communication stratégique (formation élus, accompagnement conception, conseil, rapport annuel, événements, foire de brignoles...) : 37 000 € TTC
- Communication sur le projet Technovar (pour mémoire car prévu en investissement) : 70 000 € TTC pour le cabinet de communication et 20 000 € TTC d'autres dépenses
- Supports aux services (prévention, collecte, espaces-triS, ressourcerie....) : 50 000 €

de publics relais, notamment au niveau communal assurée par les ambassadeurs du tri avec les outils prévus ci-dessus

### **Les charges de personnels (012) :**

Cette année, les charges de personnels (chapitre 012) s'élèveraient à 3,156 millions d'euros (3,05 millions inscrits au BP 2020), soit une augmentation de 3,5 % sur le prévisionnel. Ces charges tiennent compte :

- De l'évolution des effectifs suivante :
  - 1 poste catégorie C de maître composteur pour le déploiement du tri à a source des biodéchets (compostage de proximité)
  - 8/12 de poste pour les prospections sur les optimisations de collecte
  - 1 agent de maîtrise pour les services techniques (prévu en 2020 mais non réalisé)
  - 9/12 de poste pour renforcer le déploiement de la redevance spéciale
- De la reprise de l'activité des Espace-triS entre 12:30 et 13:30
- De l'évolution des carrières des agents (GVT, avancement de grade)
- De la poursuite de l'harmonisation du régime indemnitaire à l'ensemble de la catégorie C, suite aux derniers regroupements d'EPCI.
- Des allocations chômage éventuelles pour des ruptures conventionnelles.
- De l'évolution des charges d'assurance statutaire.

### **Les charges financières (66) :**

Elles seront de l'ordre de **250 000 €** répartis comme suit :

- 210 000 € pour la compétence collecte incluant notre encours de dette contractualisé ainsi qu'un emprunt simulé à hauteur de 942 000.00 € de capital emprunté pour financer les opérations d'investissement de l'année 2021.
- 40 000 € pour la compétence « traitement » comprenant un emprunt simulé à contractualiser en 2021 pour le financement des travaux de l'ISDND de Ginasservis pour un capital emprunté de 4 050 000.00 € (mutualisé à l'ensemble des membres).

### **Les autres charges de gestion courante (65) :**

Les indemnités d'élus s'établissent à **72 000 €** et correspondant aux rémunérations du Président et des 6 Vice-Présidents.

Une enveloppe de **8 000 €** est également prévue pour les admissions en non-valeur et créances éteintes.

75 000 € sont provisionnés pour solder la convention de prestation de service conclue en 2019 avec la CCLGV.

Les subventions aux associations, Ecosciences Provence pour la poursuite des opérations de prévention et la Ressourcerie la Courtoise pour la collecte des encombrants et la gestion de la Ressourcerie sont également provisionnés sur ce chapitre à hauteur de 167 500 €.

**Les charges exceptionnelles (67) :**

Généralement, il s'agit d'annuler des titres émis sur l'exercice précédent.

Le montant à inscrire est de **37 000 €** environ. Nous anticipons des annulations de titre de la redevance spéciale 2020 à réaliser en fonction des conséquences de la situation pandémique 2020.

**Les dotations aux amortissements (042) :**

La dotation prévue s'élève à **815 210 € dont 111 688 € d'actifs nouvellement intégrés pour le traitement**. La même somme est inscrite en recette d'investissement en contre-balancement de cette dépense de fonctionnement (voir le paragraphe consacré aux recettes d'investissement). Cela représente une augmentation de **+255 000 €** par rapport aux résultats du CA 2020.

**Le virement à la section d'investissement (023) :**

Le montant prévu est de **466 600 €**. La même somme est inscrite en recette d'investissement en contre-balancement de cette dépense de fonctionnement, au chapitre 021 (voir le paragraphe consacré aux recettes d'investissement).

**B. Présentations des recettes de fonctionnement****Les atténuations de charges (013) :**

Elles correspondent au remboursement des salaires :

- Par l'assurance statutaire pour les agents momentanément ou durablement absents (Accidents de service, Maladies professionnelles),
- Par l'organisme d'Etat, chargé du remboursement des contrats aidés (PEC, 5 à ce jour).

La recette prévue s'élève à **103 745 €**. Cette prévision de recette est en forte baisse comparée à 2020 en raison de l'arrêt de la couverture « maladie ordinaire » dans le cadre de notre contrat d'assurance statutaire à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2021.

**Les produits de service (70) :**

La recette attendue est de l'ordre de **1,610 million d'euros**, répartie comme suit :

- L'encaissement des redevances spéciales. L'harmonisation aux administrations et autres entreprises du territoire se poursuit et la recette attendue est de **1 075 000 €**,
- Le remboursement au SIVED NG pour l'utilisation du quai de transfert de La Celle par la CC Cœur du Var et le prestataire de collecte dans le cadre de ses contrats privés génère une recette d'environ **270 000 €**.
- Les produits de la régie des espaces tris pour un montant attendu de **175 000 €**. Ces produits étaient encaissés au chapitre 74 les années précédentes.

Le remboursement de 1,5 agent du SIVED NG mis à disposition de la CC Provence Verdon et le remboursement des cotisations retraites de l'agent du SIVED NG détaché auprès du prestataire exploitant les Espaces-triS du secteur ouest : **58 700 €**,

- Enfin, la vente de broyats de déchets verts et de composteurs individuels permet d'envisager une recette supplémentaire sur ce chapitre de **18 000 € environ**,

### Les dotations et participations (74) :

Elles sont majoritairement liées aux participations des EPCI membres. Il est par conséquent nécessaire de rappeler à ce stade l'importance de cette ressource sur le fonctionnement du SIVED NG.

Ces participations peuvent être composées par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères votée par les EPCI ainsi que par la contribution émanant de leur budget général notamment au titre de la DGF bonifié et de la part de la contribution économique.

Sur la base du recensement des besoins des services nécessaires à la mise en place ou au maintien des politiques locales fixées par le comité syndical ces participations ont été évaluées à :

- 19 269 190.24 € pour la CA Provence Verte
- 912 555.99 € pour la CC Provence Verdon
- 1 884 710.79 € pour la CC Cœur du Var

Ces propositions sont tributaires de la clôture de l'exercice 2020 et de l'affectation des résultats à réaliser pour l'année 2021, du niveau d'emprunt à contractualiser nécessaire au financement des projets d'investissement.

Ces participations sont en hausse vis-à-vis de 2020 en raison :

- De la révision des prix au 01<sup>er</sup> janvier 2021 sur une base de 19 millions d'€ de prestation, de l'évolution de la TGAP, des tarifs pratiqués sur les exutoires de traitement en fonction des volumes de déchets à y apporter (Cf. chapitre dépenses de fonctionnement chapitre 011).
- De la participation à l'autofinancement de l'investissement dont la dépense n'est pas assurée par un emprunt pour l'ensemble des membres du SIVED NG.
- De la participation de l'ensemble des membres au remboursement du capital de la dette pour les emprunts contractualisés et projetés pour l'exercice 2021.
- De la participation de l'ensemble des membres aux dotations aux amortissements répartie selon nos règles de répartition aux charges de traitement mutualisées.

Lors de la construction budgétaire, la CA Provence Verte nous a informé que le montant de sa participation au titre de l'exercice 2021 ne pourra être supérieure à 18 600 000.00 € en raison de la situation conjoncturelle attenante à la pandémie COVID-19 et aux besoins de développement de ses autres compétences. Cette information de la CA Provence Verte devrait être avalisée par son conseil communautaire réuni le 26 février 2021 pour la présentation du ROB.

Ainsi, bien que les services du Sived NG aient recensé un besoin de financement de la compétence sur le périmètre de la CA Provence Verte de 19 269 000 d'euros, le rapport et le débat d'orientation budgétaire devront être établis sur la base d'une participation de la CA Provence Verte à hauteur de 18 600 000 €.



Les services du SIVED NG auront pour objectif de proposer un budget 2021 prenant en compte cette contrainte de financement. Il conviendra ainsi au comité syndical d'étudier les propositions du budget 2021 et de procéder aux arbitrages impactant la collecte uniquement, afin de faire correspondre nos dépenses en la matière, avec la capacité de financement de l'agglomération. Si en cours d'année 2021 les ressources de la CAPV s'accroissaient, sa participation serait revue à la hausse.

Les autres ressources du chapitre sont celles liées aux REP, et aux contrats de reprise des matériaux, qui contribuent pour plus de **1,652 million d'euros** aux ressources de fonctionnement du SIVED NG et sont intimement liées à la performance du tri et aux actions de prévention mises en place.

Ces estimations sont calculées à la baisse vis-à-vis de 2020 en raison de la suppression des planchers de rachat et de la baisse des tarifs de rachat liées soit à la conjoncture mondiale (fermeture des marchés extérieurs) soit aux conséquences de la crise sanitaire COVID 19.

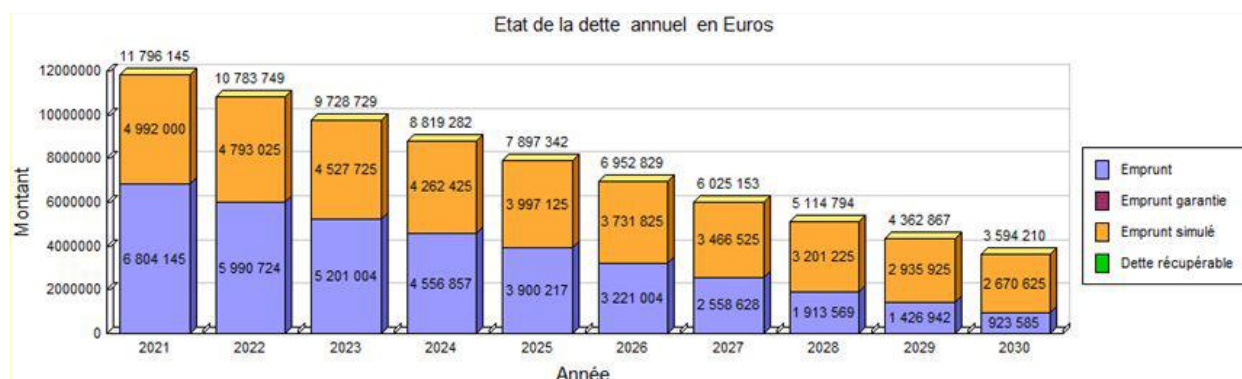
#### Autres produits de gestion courante (75) :

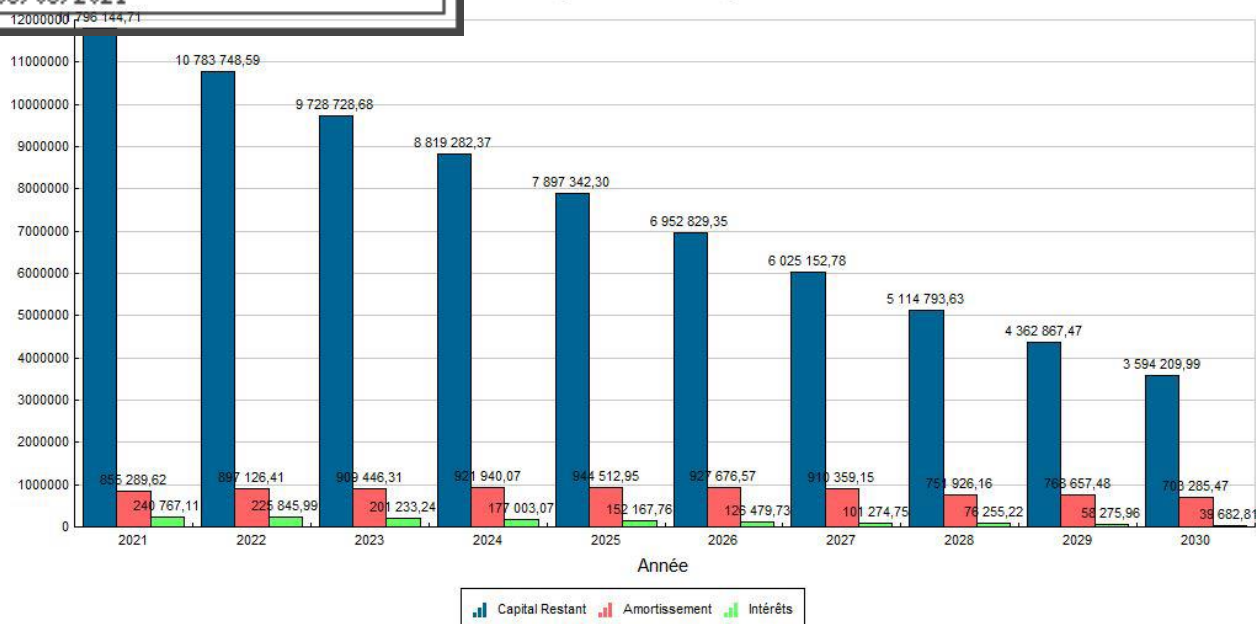
L'unique recette prévisible à ce chapitre est l'encaissement du loyer que verse le prestataire de collecte pour l'occupation des locaux techniques sur le secteur Ouest pour **88 000 €**.

## IV. ETAT DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la dette correspond aux passifs du SIVED NG s'élève à plus de **6.8 millions** d'euros en capital pour les emprunts contractualisés au 01<sup>er</sup> janvier 2021. En prenant en compte les simulations d'emprunt proposés en 2021, le capital de dette s'élève à **11,8 millions** d'euros.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Emprunt	6 804 144,71	5 990 723,59	5 201 003,68	4 556 857,37	3 900 217,30	3 221 004,35	2 558 627,78	1 913 568,63	1 426 942,47	923 584,99
Emprunt Garanti	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunt simulé	4 992 000,00	4 793 025,00	4 527 725,00	4 262 425,00	3 997 125,00	3 731 825,00	3 466 525,00	3 201 225,00	2 935 925,00	2 670 625,00
Dettes Récupérables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Etat global	11 796 144,71	10 783 748,59	9 728 728,68	8 819 282,37	7 897 342,30	6 952 829,35	6 025 152,78	5 114 793,63	4 362 867,47	3 594 209,99





## V. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

### A. Dépenses de personnel (2020-2021)

Les dépenses prévisionnelles attenantes au personnel du SIVED NG était de 3 050 000.00 €. Les dépenses ont été constatées sur le chapitre à la clôture de l'exercice 2020 à hauteur de 2 928 948.76 €. Les atténuations de charge sont portées pour 2020 à 241 690.47 € (remboursements assurance statutaire) et à 58 710.30 € (remboursement de personnel mis à disposition).

### B. Effectifs (2020-2021)

Le tableau ci-après présente l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget, dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du SIVED NG.

		ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020 SIVED - SIVED NG						ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021 SIVED - SIVED NG					
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUREMPLAIS BUDGETAIRES EN ETPT			EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Directeur général adjoint des services	A	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	0	11	9	1	10	13	0	13	10	1	11
Attaché	A	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	1
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif territorial	C	3	0	3	3	0	3	3	0	3	3	0	3
Adjoint administratif territorial principal de 1er	C	2	0	2	1	0	1	2	0	2	1	0	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème	C	4	0	4	3	1	4	4	0	4	3	1	4
FILIERE TECHNIQUE (c)		61	0	61	52	1	53	60	0	60	46	5	51
Ingénieur Principal	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Ingénieur	A	2	0	2	0	0	0	2	0	2	0	0	0
Technicien	B	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	1	0	1	1	1	0	1	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	24	0	24	23	0	23	23	0	24	16	4	20
Adjoint technique territorial principal de 1ère c	C	11	0	11	11	0	11	10	0	11	10	1	11
Adjoint technique territorial principal de 2ème	C	16	0	16	12	0	12	18	0	16	15	0	15
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	1	0	1	2	0	2	1	0	1
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	2	0	2	2	0	2	2	0	2
EMPLOIS NON PERMANENTS		0	0	0	0	9,52	9,52	0	0	0	0	10	10
Agent chargé de la comptabilité	C	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
agent de collecte	C	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	3	3
agent technique (quai)	C	0	0	0	0	1,09	1,09	0	0	0	0	1	1
ambassadeur de tri	C	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
chargé de mission	A	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Chargé de mission RedevSpec	C	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Esp.verts/gardien déchet.quai	C	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Coordination régie	B	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
gardien déchetteries	C	0	0	0	0	0,43	0,43	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (a+b+c+d)		74	0	74	63	11,52	74,52	75	0	75	58	16	74

En 2020, la trajectoire de la masse salariale a été assurée en conformité avec les besoins prévisionnels 2020.

En 2021, le prévisionnel des effectifs est revu à la hausse au niveau des postes de contractuels qui visent à remplacer les agents titulaires placés en disponibilités ou dont le départ à la retraite est programmé en 2021 afin de les remplacer avec du personnel contractuel dans l'attente des prises de décisions afférentes au mode de gestion des régies de collecte (Nord et Est).

## **VI. CONCLUSION**

La faible augmentation des recettes par rapport à une forte augmentation des dépenses liées à la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis plusieurs exercices a conduit à l'allongement de la capacité de désendettement du syndicat de manière notable.

Bien que l'exercice 2021 s'inscrive toujours dans cette dynamique d'augmentation des charges liée en particulier à une réglementation de plus en plus contraignante et une augmentation de certaines taxes, la capacité d'autofinancement doit être stabilisée par une augmentation des recettes de fonctionnement (participations) et une maîtrise rigoureuse des dépenses.

En particulier, les prévisions de dépenses présentées dans le présent rapport doivent encore faire l'objet d'arbitrages pour accompagner la montée en puissance de la fiscalité sur les déchets ménagers du territoire « collecte » en concertation avec l'autorité qui l'instaure.

La compétence « déchets », la collecte et le traitement, représente une charge financière toujours plus lourde pour les EPCI compétents du fait du durcissement des réglementations administratives, sociales et environnementales s'y appliquant.

Si l'année 2021 peut être considérée comme atypique au regard des impacts financiers induits par la Covid19, les efforts financiers des membres du Sived NG doivent être dimensionnés pour assurer l'émergence de notre filière globale de traitement et déployer toute la prévention et la sensibilisation indispensables à la réduction des tonnages d'OMR, seule garante d'une maîtrise des coûts.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG**Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var  
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	32	29

DATE DE LA CONVOCATION
23/02/2021

DELIBERATION N°
03/01.03.2021

**L'an deux mille vingt et un  
et le premier mars**

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au **HALL DES EXPOSITIONS à BRIGNOLES** sous la présidence de **Monsieur Eric AUDIBERT**, Président.

**Etaient présents :**

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BREMOND M. DEBRAY M. GIULIANO M. GROS M. GUIOL M. GUISIANO M. MONTIER Mme PAILLARD M. PERO M. PORZIO Mme SALOMON	M. FAUQUET-LEMAITRE M. HOFFMANN M. RAVANELLO M. SIMONETTI M. TONARELLI	C.C.C.V.	M. BONGIORNO M. BRUN M. COLLIN M. DAVID M. LAIN M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE M. ROSSI
			C.C.P.V.	M. GIACOMELLI M. MASSAL M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021  
SUR LA BASE  
DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Sur le rapport de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président **EXPOSANT** :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2312-1, D2312-3 et R2313-8,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment son livre III,

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015, notamment son article 107,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, **relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,**

VU le rapport d'orientation budgétaire annexé,

**CONSIDÉRANT** que dans les Établissements Publics Administratifs (EPA) de 3 500 habitants et plus, le Président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**CONSIDÉRANT** que dans les EPA de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

**CONSIDÉRANT** que ce rapport donne lieu à un débat et qu'il est transmis au représentant de l'État dans le département,

Monsieur le Président donne lecture au Comité Syndical du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2021, s'ensuit le débat engagé avec les membres du Comité Syndical.

### *Le Comité Syndical, après avoir*

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**PRIS CONNAISSANCE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021,

**DÉLIBÉRÉ** à l'unanimité,

**APPROUVE** les orientations et informations budgétaires figurant dans le rapport fourni en annexe,

**DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, dans les conditions réglementaires, sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Var,
- mis à disposition du public sur le site internet du syndicat,
- consultable directement au siège social du syndicat,

**DIT** que la débat portant sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 s'est tenu ce jour en séance,

**DIT** que le débat qui s'est tenu autour du ROB sera retranscrit dans le Procès Verbal de séance, tenu à la disposition du public au siège du SIVED NG,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme

*Le Président*

Eric AUDIBERT

